REPUBLIQUE FRANÇAISE

SM du Bassin de Vie d'Avignon

Numéro SIRET : **25840315300020**

POSTE COMPTABLE : **TRESORERIE MUNICIPALE D'AVIGNON**

M14

BUDGET PRIMITIF

voté par nature

BUDGET : **Budget SMBVA**

ANNEE 2018

SOMMAIRE

I.Informations générales
p.2 A - Informations statistiques, fiscales et financières
p.3 B - Modalités de vote du budget

II.Présentation générale du budget
p.4 A1 - Vue d'ensemble - Sections
p.5 A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres
p.6 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres
p.8 B1 - Balance générale du budget - Dépenses
p.9 B2 - Balance générale du budget - Recettes

III.Vote du budget
p.10 A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses
p.12 A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes
p.13 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
p.14 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes
p.15 B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

IV – AUTRES ANNEXES	Jointes	Sans Objet
A - Eléments du bilan		
p.16 A1 - Presentation croisée par fonction	X	
p.21 A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail de fonctionnement	X	
p.23 A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail d'investissement	X	
p.25 A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	X	
p.26 A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes	X	
p.28 A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	X	
p.29 A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	X	
p.30 A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	X	
p.32 A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	X	
p.33 A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	X	
p.34 A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	X	
p.35 A4 - Etat des provisions	X	
p.36 A5 - Etalement des provisions	X	
p.37 A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
p.38 A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
p.39 A7.2.1 - Etat de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	X	
p.40 A7.2.2 - Etat de la répartition de la TEOM - Investissement	X	
p.41 A8 - Etat des charges transférées	X	
p.42 A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	X	
B - Engagements hors bilan		
p.43 B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	X	
p.44 B1.2 - Calcul du ratio d'endettement	X	
p.45 B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	X	
p.46 B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	X	
p.47 B1.5 - Etat des autres engagements donnés	X	
p.48 B1.6 - Etat des engagements reçus	X	
p.49 B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	X	
p.50 B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	X	
p.51 B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	X	
p.52 B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	X	
C - Autres éléments d'informations		
p.53 C1 - Etat du personnel	X	
p.55 C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	X	
p.56 C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	X	
p.57 C3.2 - Liste des établissements publics créés	X	
p.58 C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	X	
p.59 C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	X	
D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêtés et signatures		
p.60 D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes	X	
p.61 D2 - Arrêté et signatures	X	

(1) Ne sont pas produites les annexes qui ne concernent pas l'établissement, ni au titre de l'exercice , ni au titre du détail des comptes du bilan. Dans ce cas , cochez la case « sans objet » correspondante. (Ne pas produire d'état néant)

Code INSEE	SM du Bassin de Vie d'Avignon	BP
84092	Budget SMBVA	2018

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	311 116
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 *in fine*) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0,00	0,00	0,00	0,00

	Informations financières - ratios (2)	Valeurs	Moyennes nationales de la strate (Source DGCP) (3)
1	Dépenses d'exploitation/Dépenses réelles de fonctionnement	98,02	0,00
2	Produit exploitation domaine/Recettes réelles de fonctionnement	0,00	0,00
3	Transferts reçus/Recettes réelles de fonctionnement	90,61	0,00
4	Emprunts réalisés/Dépenses d'équipement brut	0,00	0,00
5	Encours de la dette	0,00	0,00

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.
(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).
(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.
Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants de plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L.2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R.2313-7, R.5211-15 et R.5711-3 du CGCT.
(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I - INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
  - sans les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.
  - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice 2017 après le vote du compte administratif 2017.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE

II
A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	660 250,28	660 250,28
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent)
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	660 250,28	660 250,28

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	288 532,83	252 340,99
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)	43 092,80	37 500,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif) 41 784,64
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)	331 625,63	331 625,63

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (4)	991 875,91	991 875,91

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.
(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
(3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).
(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.
Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

SM du Bassin de Vie d'Avignon - 84 - Budget SMBVA	BP 2018

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES — A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2017 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général	122 113,95	0,00	109 551,48	109 551,48	109 551,48
012	Charges de personnel et frais assimilés	202 845,00	0,00	210 510,00	210 510,00	210 510,00
014	Atténuations de produits		0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	120 200,00	0,00	140 400,00	140 400,00	140 400,00
	Total des dépenses de gestion courante	445 158,95	0,00	460 461,48	460 461,48	460 461,48
66	Charges financières	11 315,90	0,00	9 840,18	9 840,18	9 840,18
67	Charges exceptionnelles		0,00	26 660,63	26 660,63	26 660,63
68	Dotations aux amortissements et aux provision	59 000,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)			0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	**515 474,85**	**0,00**	**496 962,29**	**496 962,29**	**496 962,29**
023	*Virement à la section d'investissement (5)*	*25 983,45*		*6 639,73*	*6 639,73*	*6 639,73*
042	*Opérations d'ordre de transfert entre sections (*	*147 660,42*		*156 648,26*	*156 648,26*	*156 648,26*
043	*Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de*			*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	***173 643,87***		***163 287,99***	***163 287,99***	***163 287,99***
	TOTAL	689 118,72	0,00	660 250,28	660 250,28	660 250,28

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**660 250,28**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2017 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes di		0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes		0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	658 353,69	0,00	569 342,28	569 342,28	569 342,28
75	Autres produits de gestion courante		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes de gestion courante	658 353,69	0,00	569 342,28	569 342,28	569 342,28
76	Produits financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	1 102,03	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur amortissements et provisions (4)			59 000,00	59 000,00	59 000,00
	Total des recettes réelles de fonctionnement	**659 455,72**	**0,00**	**628 342,28**	**628 342,28**	**628 342,28**
042	*Opérations d'ordre de transfert entre sections (*	*29 663,00*		*31 908,00*	*31 908,00*	*31 908,00*
043	*Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de*			*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	***29 663,00***		***31 908,00***	***31 908,00***	***31 908,00***
	TOTAL	689 118,72	0,00	660 250,28	660 250,28	660 250,28

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**660 250,28**

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	**131 379,99**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.
(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.
(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES — A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2017 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	293 553,29	43 092,80	208 633,20	208 633,20	251 726,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	3 500,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	297 053,29	43 092,80	218 633,20	218 633,20	261 726,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	46 121,74	0,00	37 991,63	37 991,63	37 991,63
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)			0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	46 121,74	0,00	37 991,63	37 991,63	37 991,63
45..	**Total des opé. pour le compte de tiers (8)**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des dépenses réelles d'investissement	**343 175,03**	**43 092,80**	**256 624,83**	**256 624,83**	**299 717,63**
040	*Opérations d'ordre entre sections (4)*	*29 663,00*		*31 908,00*	*31 908,00*	*31 908,00*
041	*Opérations patrimoniales (4)*			*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	***29 663,00***		***31 908,00***	***31 908,00***	***31 908,00***
	TOTAL	372 838,03	43 092,80	288 532,83	288 532,83	331 625,63

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**331 625,63**

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2017 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	74 950,00	37 500,00	0,00	0,00	37 500,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	74 950,00	37 500,00	0,00	0,00	37 500,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	87 967,89	0,00	89 053,00	89 053,00	89 053,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits de cessions			0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	87 967,89	0,00	89 053,00	89 053,00	89 053,00
45..	**Total des opé. pour le compte de tiers (8)**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des recettes réelles d'investissement	**162 917,89**	**37 500,00**	**89 053,00**	**89 053,00**	**126 553,00**
021	*Virement de la section de fonctionnement (4)*	*25 983,45*		*6 639,73*	*6 639,73*	*6 639,73*
040	*Opérations d'ordre entre sections (4)*	*147 660,42*		*156 648,26*	*156 648,26*	*156 648,26*
041	*Opérations patrimoniales (4)*			*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Total des recettes d'ordre d'investissement	***173 643,87***		***163 287,99***	***163 287,99***	***163 287,99***
	TOTAL	336 561,76	37 500,00	252 340,99	252 340,99	289 840,99

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	**41 784,64**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**331 625,63**

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	**131 379,99**

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET | II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES | A3

(1) Cf. Modalités de vote I-B.
(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.
(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.
(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

BALANCE GENERALE DU BUDGET — B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	109 551,48		109 551,48
012	Charges de personnel et frais assimilés	210 510,00		210 510,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	140 400,00		140 400,00
66	Charges financières	9 840,18	0,00	9 840,18
67	Charges exceptionnelles	26 660,63	0,00	26 660,63
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	156 648,26	156 648,26
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	0,00		0,00
023	*Virement à la section d'investissement*		6 639,73	6 639,73
	Dépenses de fonctionnement - Total	**496 962,29**	**163 287,99**	**660 250,28**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	660 250,28

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	31 908,00	31 908,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	37 991,63	0,00	37 991,63
18	Compte de liaison : affectation	(8) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	251 726,00	0,00	251 726,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	10 000,00	0,00	10 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement - Total	**299 717,63**	**31 908,00**	**331 625,63**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	331 625,63

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

BALANCE GENERALE DU BUDGET — B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00		0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations, subventions et participations	569 342,28		569 342,28
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	31 908,00	31 908,00
78	Reprises sur amortissements et provisions	59 000,00	0,00	59 000,00
	Recettes de fonctionnement - Total	**628 342,28**	**31 908,00**	**660 250,28**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	660 250,28

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
13	Subventions d'investissement	37 500,00	0,00	37 500,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	(7) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	*Amortissements des immobilisations*		156 648,26	156 648,26
45..	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	*Virement de la section de fonctionnement*		6 639,73	6 639,73
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
	Recettes d'investissement - Total	**37 500,00**	**163 287,99**	**200 787,99**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	41 784,64

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	89 053,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	331 625,63

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III - VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

III

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
011	**Charges à caractère général**	**122 113,95**	**109 551,48**	**109 551,48**
60612	Énergie - Électricité	1 100,00	1 200,00	1 200,00
60622	Carburants	1 500,00	2 000,00	2 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	200,00	300,00	300,00
6064	Fournitures administratives	6 000,00	6 000,00	6 000,00
611	Contrats de prestations de services	200,00	600,00	600,00
6132	Locations immobilières	20 000,00	20 000,00	20 000,00
6135	Locations mobilières	12 000,00	12 000,00	12 000,00
61551	Matériel roulant	500,00	725,00	725,00
61558	Autres biens mobiliers		25,00	25,00
6156	Maintenance	12 100,00	12 100,00	12 100,00
6161	Assurance multirisques	12 000,00	13 000,00	13 000,00
6182	Documentation générale et technique	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6184	Versements à des organismes de formation	500,00	500,00	500,00
6185	Frais de colloques et séminaires	3 000,00	6 000,00	6 000,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	460,00	460,00	460,00
6226	Honoraires	23 000,00	7 000,00	7 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	7 000,00	2 500,00	2 500,00
6232	Fêtes et cérémonies	200,00	200,00	200,00
6236	Catalogues et imprimés	2 500,00	3 000,00	3 000,00
6238	Divers	1 500,00	2 500,00	2 500,00
6251	Voyages et déplacements		0,00	0,00
6256	Missions	3 400,00	3 400,00	3 400,00
6257	Réceptions	3 253,95	3 341,48	3 341,48
6261	Frais d'affranchissement	2 600,00	3 500,00	3 500,00
6262	Frais de télécommunications	3 500,00	3 500,00	3 500,00
627	Services bancaires et assimilés	2 500,00	2 500,00	2 500,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	1 100,00	1 200,00	1 200,00
012	**Charges de personnel et frais assimilés**	**202 845,00**	**210 510,00**	**210 510,00**
6218	Autre personnel extérieur	3 500,00	3 500,00	3 500,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	100,00	100,00	100,00
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	1 500,00	1 500,00	1 500,00
6338	Autres impôts, taxes , ...sur rémunérations	275,00	300,00	300,00
64111	Rémunération principale	86 100,00	89 000,00	89 000,00
64112	NBI, SFT et indemnité de résidence	2 900,00	2 900,00	2 900,00
64118	Autres indemnités	55 300,00	62 500,00	62 500,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	14 900,00	15 000,00	15 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	28 500,00	28 900,00	28 900,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	360,00	0,00	0,00
6456	Versement au F.N.C du supplément familial	1 600,00	1 600,00	1 600,00
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	400,00	400,00	400,00
64731	Versées directement	2 600,00	0,00	0,00
6474	Versements aux autres oeuvres sociales	750,00	750,00	750,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	500,00	500,00	500,00
6478	Autres charges sociales diverses	360,00	360,00	360,00
6488	Autres charges	3 200,00	3 200,00	3 200,00
014	**Atténuations de produits**		**0,00**	**0,00**
65	**Autres charges de gestion courante**	**120 200,00**	**140 400,00**	**140 400,00**
6531	Indemnités	78 200,00	96 000,00	96 000,00
6532	Frais de mission	1 000,00	1 500,00	1 500,00
6533	Cotisations de retraite	4 500,00	5 800,00	5 800,00
65541	Contributions au fonds de compensation des charges territc		3 500,00	3 500,00
65548	Autres contributions	2 900,00	0,00	0,00
6555	Contributions au C.N.F.P.T. (personnel privé d'emploi)		0,00	0,00
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres	33 600,00	33 600,00	33 600,00
	TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)	**445 158,95**	**460 461,48**	**460 461,48**

III - VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

III

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
66	**Charges financières (b)**	**11 315,90**	**9 840,18**	**9 840,18**
66111	Intérêts réglés à l'échéance	9 189,54	7 580,91	7 580,91
66112	Intérêts - rattachement des intérêts courus non échus	-373,64	-240,73	-240,73
6615	Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs	2 500,00	2 500,00	2 500,00
67	**Charges exceptionnelles (c)**		**26 660,63**	**26 660,63**
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)		26 660,63	26 660,63
68	**Dotations aux amortissements et aux provisions (d)(6)**	**59 000,00**	**0,00**	**0,00**
6865	Dotations aux prov. pour risques et charges financiers	59 000,00	0,00	0,00
022	**Dépenses imprévues (fonctionnement) (e)**		**0,00**	**0,00**
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e	**515 474,85**	**496 962,29**	**496 962,29**
023	***Virement à la section d'investissement***	***25 983,45***	***6 639,73***	***6 639,73***
042	***Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)(8)(9)***	***147 660,42***	***156 648,26***	***156 648,26***
6811	*Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles*	*147 552,42*	*156 648,26*	*156 648,26*
6871	*Dotations aux amort. exceptionnels des immos*	*108,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	**173 643,87**	**163 287,99**	**163 287,99**
043	***Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionn***		***0,00***	***0,00***
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	***173 643,87***	***163 287,99***	***163 287,99***
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	**689 118,72**	**660 250,28**	**660 250,28**

+

RESTES A REALISER 2017 (11)	**0,00**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**660 250,28**

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	964,13
Montant des ICNE de l'exercice N-1	1 204,86
= Différence ICNE N - ICNE N-1	-240,73

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) cf. Modalités de vote I-B.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.
(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

III

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses		0,00	0,00
73	Impôts et taxes		0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	658 353,69	569 342,28	569 342,28
74751	GFP de rattachement	658 353,69	569 342,28	569 342,28
75	Autres produits de gestion courante		0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+74+75+013)		658 353,69	569 342,28	569 342,28
76	Produits financiers (b)		0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	1 102,03	0,00	0,00
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 102,03	0,00	0,00
78	Reprises sur amortissements et provisions (d) (5)		59 000,00	59 000,00
7815	Reprise des provisions pour risques et charges de fonction		59 000,00	59 000,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		659 455,72	628 342,28	628 342,28
042	*Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)*	*29 663,00*	*31 908,00*	*31 908,00*
777	*Quote-part des subventions d'investissement transférées a*	*29 663,00*	*31 908,00*	*31 908,00*
043	*Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctio*		*0,00*	*0,00*
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		*29 663,00*	*31 908,00*	*31 908,00*
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		689 118,72	660 250,28	660 250,28

+

RESTES A REALISER 2017 (10)	0,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	660 250,28

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) cf. Modalités de vote I-B.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040).
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES — B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	293 553,29	208 633,20	208 633,20
202	Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cad	167 113,00	173 000,00	173 000,00
2031	Frais d'études	89 940,29	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	35 000,00	33 133,20	33 133,20
2051	Concessions et droits similaires	1 500,00	2 500,00	2 500,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	3 500,00	10 000,00	10 000,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	1 500,00	8 000,00	8 000,00
2184	Mobilier	1 500,00	1 500,00	1 500,00
2188	Autres immobilisations corporelles	500,00	500,00	500,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)		0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	297 053,29	218 633,20	218 633,20
16	Emprunts et dettes assimilées	46 121,74	37 991,63	37 991,63
1641	Emprunts en euros	46 121,74	37 991,63	37 991,63
	Total des dépenses financières	46 121,74	37 991,63	37 991,63
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE	343 175,03	256 624,83	256 624,83
040	*Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)*	*29 663,00*	*31 908,00*	*31 908,00*
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	*29 663,00*	*31 908,00*	*31 908,00*
13911	*Etat et établissements nationaux*	*19 832,00*	*22 077,00*	*22 077,00*
13912	*Régions*	*7 917,00*	*7 917,00*	*7 917,00*
13913	*Départements*	*1 914,00*	*1 914,00*	*1 914,00*
041	*Opérations patrimoniales (10)*		*0,00*	*0,00*
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE	*29 663,00*	*31 908,00*	*31 908,00*
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	372 838,03	288 532,83	288 532,83

+

RESTES A REALISER 2017 (11)	43 092,80

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	331 625,63

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) cf. Modalités de vote, I-B.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
(6) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.
(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

III

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	**Stocks**		0,00	0,00
13	**Subventions d'investissement (hors 138)**	74 950,00	0,00	0,00
1311	Etat et établissements nationaux	37 450,00	0,00	0,00
1312	Régions	37 500,00	0,00	0,00
16	**Emprunts et dettes assimilées (hors 165)**		0,00	0,00
20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**		0,00	0,00
204	**Subventions d'équipement versées**		0,00	0,00
21	**Immobilisations corporelles**		0,00	0,00
22	**Immobilisations reçues en affectation**		0,00	0,00
23	**Immobilisations en cours**		0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	74 950,00	0,00	0,00
10	**Dotations, fonds divers et réserves**	87 967,89	89 053,00	89 053,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	87 967,89	89 053,00	89 053,00
	Total des recettes financières	87 967,89	89 053,00	89 053,00
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES	162 917,89	89 053,00	89 053,00
021	***Virement de la section de fonctionnement***	*25 983,45*	*6 639,73*	*6 639,73*
040	***Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)(7)(8)***	*147 660,42*	*156 648,26*	*156 648,26*
2802	*Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cad.*	*129 665,42*	*130 787,01*	*130 787,01*
28031	*Amortissements des frais d'études*	*8 246,00*	*15 972,00*	*15 972,00*
28033	*Amortissement de frais d'insertion*	*6 601,00*	*6 601,35*	*6 601,35*
28051	*Concessions et droits similaires*	*240,00*	*340,00*	*340,00*
28183	*Matériel de bureau et matériel informatique*	*2 378,00*	*2 376,90*	*2 376,90*
28184	*Mobilier*	*530,00*	*571,00*	*571,00*
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	*173 643,87*	*163 287,99*	*163 287,99*
041	***Opérations patrimoniales (9)***		*0,00*	*0,00*
	TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE	*173 643,87*	*163 287,99*	*163 287,99*
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)	336 561,76	252 340,99	252 340,99

+

RESTES A REALISER 2017 (10)	37 500,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	41 784,64

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	331 625,63

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) cf. Modalités de vote, I-B.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

III

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° ... LIBELLE : ...

POUR VOTE (Chapitre)

POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 0,00	d 0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;
(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;
(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

SM du Bassin de Vie d'Avignon - 84 - Budget SMBVA	BP 2018

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)	A1

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains,	9 Action économique	TOTAL
INVESTISSEMENT												
DEPENSES												
Dépenses réelles	0,00	256 624,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	256 624,83
Equipements municipaux (2)		218 633,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	218 633,20
Equip. non municipaux (c/204) (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations financières	0,00											0,00
Dépenses d'ordre	0,00											0,00
Total dépenses de l'exercice	0,00	288 532,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	288 532,83
RAR N-1 et reports	0,00	43 092,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	43 092,80
Total cumulé dépenses d'investissement	0,00	331 625,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	331 625,63
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	89 053,00	163 287,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	252 340,99
RAR N-1 et reports	0,00	79 284,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	79 284,64
Total cumulé recettes d'investissement	89 053,00	242 572,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	331 625,63
FONCTIONNEMENT												
DEPENSES												
Total dépenses de l'exercice	0,00	660 250,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	660 250,28
RAR N-1 et reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé dépenses de fonctionnement	0,00	660 250,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	660 250,28
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	0,00	660 250,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	660 250,28
RAR N-1 et reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé recettes de fonctionnement	0,00	660 250,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	660 250,28

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L.2312-3, R.2311-1 et R.2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique).Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L.5211-36 a1 et R.5211-14 + L.5711-1 et R.5711-2 du CGCT).
(2) Ou biens de la structure intercommunale.
(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

SM du Bassin de Vie d'Avignon - 84 - Budget SMBVA	BP 2018

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

A1

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environement	9 Action économique	TOTAL
INVESTISSEMENT													
DEPENSES													
Total dépenses d'investissement		0,00	331 625,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	331 625,63
Dépenses réelles		0,00	299 717,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	299 717,63
16	**Emprunts et dettes assimilées**	**0,00**	**37 991,63**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**37 991,63**
1641	Emprunts en euros	0,00	37 991,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 991,63
20	**Immobilisations incorporelles**	**0,00**	**251 726,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**251 726,00**
202	Frais réalisation documents urbanisme et numérisation c	0,00	173 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	173 000,00
2031	Frais d'études	0,00	41 226,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41 226,00
2033	Frais d'insertion	0,00	35 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00
2051	Concessions et droits similaires	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**10 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**10 000,00**
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	0,00	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00
2184	Mobilier	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
Dépenses d'ordre		*0,00*	*31 908,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*31 908,00*
040	*Opérations d'ordre de transfert entre sections*	*0,00*	*31 908,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*31 908,00*
13911	*Etat et établissements nationaux*	*0,00*	*22 077,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*22 077,00*
13912	*Régions*	*0,00*	*7 917,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*7 917,00*
13913	*Départements*	*0,00*	*1 914,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*1 914,00*
RECETTES													
Total recettes d'investissement		89 053,00	242 572,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	331 625,63
Recettes réelles		89 053,00	79 284,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	168 337,64
001	**Solde d'exécution de la section d'investissement rep**	**0,00**	**41 784,64**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**41 784,64**
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	41 784,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41 784,64
10	**Dotations, fonds divers et réserves**	**89 053,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**89 053,00**
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	89 053,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	89 053,00
13	**Subventions d'investissement**	**0,00**	**37 500,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**37 500,00**
1312	Régions	0,00	37 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 500,00
Recettes d'ordre		*0,00*	*163 287,99*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*163 287,99*

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

A1

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environement	9 Action économique	TOTAL
021	***Virement de la section de fonctionnement***	***0,00***	***6 639,73***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***6 639,73***
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*0,00*	*6 639,73*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	***6 639,73***
040	***Opérations d'ordre de transfert entre sections***	***0,00***	***156 648,26***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***156 648,26***
2802	*Frais réalisation documents urbanisme et numérisation c*	*0,00*	*130 787,01*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	***130 787,01***
28031	*Amortissements des frais d'études*	*0,00*	*15 972,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	***15 972,00***
28033	*Amortissement de frais d'insertion*	*0,00*	*6 601,35*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	***6 601,35***
28051	*Concessions et droits similaires*	*0,00*	*340,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	***340,00***
28183	*Matériel de bureau et matériel informatique*	*0,00*	*2 376,90*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	***2 376,90***
28184	*Mobilier*	*0,00*	*571,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	***571,00***

FONCTIONNEMENT

DEPENSES													
Total dépenses de fonctionnement		**0,00**	**660 250,28**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**660 250,28**
Dépenses réelles		**0,00**	**496 962,29**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**496 962,29**
011	**Charges à caractère général**	**0,00**	**109 551,48**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**109 551,48**
60612	Énergie - Électricité	0,00	1 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**1 200,00**
60622	Carburants	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**2 000,00**
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**300,00**
6064	Fournitures administratives	0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**6 000,00**
611	Contrats de prestations de services	0,00	600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**600,00**
6132	Locations immobilières	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**20 000,00**
6135	Locations mobilières	0,00	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**12 000,00**
61551	Matériel roulant	0,00	725,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**725,00**
61558	Autres biens mobiliers	0,00	25,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**25,00**
6156	Maintenance	0,00	12 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**12 100,00**
6161	Assurance multirisques	0,00	13 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**13 000,00**
6182	Documentation générale et technique	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**2 000,00**
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**500,00**
6185	Frais de colloques et séminaires	0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**6 000,00**
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	0,00	460,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**460,00**
6226	Honoraires	0,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**7 000,00**
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**2 500,00**
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**200,00**
6236	Catalogues et imprimés	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**3 000,00**

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

A1

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environement	9 Action économique	TOTAL
6238	Divers	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
6256	Missions	0,00	3 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 400,00
6257	Réceptions	0,00	3 341,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 341,48
6261	Frais d'affranchissement	0,00	3 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 500,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	3 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 500,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	1 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00
012	**Charges de personnel et frais assimilés**	**0,00**	**210 510,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**210 510,00**
6218	Autre personnel extérieur	0,00	3 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 500,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
6338	Autres impôts, taxes , ...sur rémunérations	0,00	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00
64111	Rémunération principale	0,00	89 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	89 000,00
64112	NBI, SFT et indemnité de résidence	0,00	2 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 900,00
64118	Autres indemnités	0,00	62 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	62 500,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	0,00	28 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 900,00
6456	Versement au F.N.C du supplément familial	0,00	1 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 600,00
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	0,00	400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400,00
6474	Versements aux autres oeuvres sociales	0,00	750,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	750,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	360,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	360,00
6488	Autres charges	0,00	3 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 200,00
65	**Autres charges de gestion courante**	**0,00**	**140 400,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**140 400,00**
6531	Indemnités	0,00	96 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	96 000,00
6532	Frais de mission	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
6533	Cotisations de retraite	0,00	5 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 800,00
65541	Contributions au fonds de compensation des charges ter	0,00	3 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 500,00
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autr	0,00	33 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 600,00
66	**Charges financières**	**0,00**	**9 840,18**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**9 840,18**
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0,00	7 580,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 580,91
66112	Intérêts - rattachement des intérêts courus non échus	0,00	-240,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-240,73
6615	Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
67	**Charges exceptionnelles**	**0,00**	**26 660,63**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**26 660,63**
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	26 660,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 660,63

SM du Bassin de Vie d'Avignon - 84 - Budget SMBVA	BP 2018

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

A1

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environement	9 Action économique	TOTAL
Dépenses d'ordre		*0,00*	*163 287,99*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*163 287,99*
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*	*6 639,73*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*6 639,73*
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*	*6 639,73*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*6 639,73*
042	*Opérations d'ordre de transfert entre sections*	*0,00*	*156 648,26*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*156 648,26*
6811	*Dotations aux amort. des immos incorporelles et corpore*	*0,00*	*156 648,26*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*156 648,26*
RECETTES													
Total recettes de fonctionnement		0,00	660 250,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	660 250,28
Recettes réelles		0,00	628 342,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	628 342,28
74	Dotations, subventions et participations	0,00	569 342,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	569 342,28
74751	GFP de rattachement	0,00	569 342,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	569 342,28
78	Reprises sur amortissements et provisions	0,00	59 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	59 000,00
7815	Reprise des provisions pour risques et charges de foncti	0,00	59 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	59 000,00
Recettes d'ordre		*0,00*	*31 908,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*31 908,00*
042	*Opérations d'ordre de transfert entre sections*	*0,00*	*31 908,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*31 908,00*
777	*Quote-part des subventions d'investissement transférées*	*0,00*	*31 908,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*31 908,00*

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION
DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

FONCTION 0 Services généraux des administrations publiques locales

CHAPITRES (1)	02 Administration générale	Total
DEPENSES TOTALES (2)	**660 250,28**	**660 250,28**
Dépenses de l'exercice	**660 250,28**	**660 250,28**
011 Charges à caractère général	109 551,48	109 551,48
012 Charges de personnel et frais assimilés	210 510,00	210 510,00
023 Virement à la section d'investissement	6 639,73	6 639,73
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	156 648,26	156 648,26
65 Autres charges de gestion courante	140 400,00	140 400,00
66 Charges financières	9 840,18	9 840,18
67 Charges exceptionnelles	26 660,63	26 660,63
RECETTES TOTALES (2)	**660 250,28**	**660 250,28**
Recettes de l'exercice	**660 250,28**	**660 250,28**
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	31 908,00	31 908,00
74 Dotations, subventions et participations	569 342,28	569 342,28
78 Reprises sur amortissements et provisions	59 000,00	59 000,00

CHAPITRES (1)	Sous-fonction 02
	020 Administration générale de la collectivité
CHAPITRES	
DEPENSES TOTALES (2)	**660 250,28**
Dépenses de l'exercice	**660 250,28**
011 Charges à caractère général	109 551,48
012 Charges de personnel et frais assimi	210 510,00
023 Virement à la section d'investissemei	6 639,73
042 Opérations d'ordre de transfert entre	156 648,26
65 Autres charges de gestion courante	140 400,00
66 Charges financières	9 840,18
67 Charges exceptionnelles	26 660,63
RECETTES TOTALES (2)	**660 250,28**

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).
(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION
DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

	Sous-fonction 02 020 Administration générale de la collectivité
Recettes de l'exercice	**660 250,28**
042 Opérations d'ordre de transfert entre	31 908,00
74 Dotations, subventions et participation	569 342,28
78 Reprises sur amortissements et provis	59 000,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).
(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION
DETAIL INVESTISSEMENT

A1.2

FONCTION 0 Services généraux des administrations publiques locales

CHAPITRES (1)	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	Total
DEPENSES TOTALES (2)	**0,00**	**331 625,63**	**331 625,63**
Dépenses de l'exercice	**0,00**	**288 532,83**	**288 532,83**
Non individualisées en opérations	**0,00**	**288 532,83**	**288 532,83**
040 Opérations d'ordre de transfert entre sect	0,00	31 908,00	31 908,00
16 Emprunts et dettes assimilées	0,00	37 991,63	37 991,63
20 Immobilisations incorporelles	0,00	208 633,20	208 633,20
21 Immobilisations corporelles	0,00	10 000,00	10 000,00
Restes à réaliser - reports	**0,00**	**43 092,80**	**43 092,80**
Non individualisées en opérations	**0,00**	**43 092,80**	**43 092,80**
20 Immobilisations incorporelles	0,00	43 092,80	43 092,80
RECETTES TOTALES (2)	**89 053,00**	**242 572,63**	**331 625,63**
Recettes de l'exercice	**89 053,00**	**163 287,99**	**252 340,99**
Non affectées aux opérations	**89 053,00**	**163 287,99**	**252 340,99**
021 Virement de la section de fonctionnemen	0,00	6 639,73	6 639,73
040 Opérations d'ordre de transfert entre sect	0,00	156 648,26	156 648,26
10 Dotations, fonds divers et réserves	89 053,00	0,00	89 053,00
Restes à réaliser - reports	**0,00**	**79 284,64**	**79 284,64**
Non affectées aux opérations	**0,00**	**79 284,64**	**79 284,64**
001 Solde d'exécution de la section d'investis	0,00	41 784,64	41 784,64
13 Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	37 500,00	37 500,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).
(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION
DETAIL INVESTISSEMENT

A1.2

	Sous-fonction 02 020 Administration générale de la
DEPENSES TOTALES (2)	331 625,63
Dépenses de l'exercice	**288 532,83**
Non individualisées en opérations	**288 532,83**
040 Opérations d'ordre de transfert entre sect	31 908,00
16 Emprunts et dettes assimilées	37 991,63
20 Immobilisations incorporelles	208 633,20
21 Immobilisations corporelles	10 000,00
Restes à réaliser - reports	**43 092,80**
Non individualisées en opérations	**43 092,80**
20 Immobilisations incorporelles	43 092,80
RECETTES TOTALES (2)	242 572,63
Recettes de l'exercice	**163 287,99**
Non affectées aux opérations	**163 287,99**
021 Virement de la section de fonctionnemen	6 639,73
040 Opérations d'ordre de transfert entre seci	156 648,26
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00
Restes à réaliser - reports	**79 284,64**
Non affectées aux opérations	**79 284,64**
001 Solde d'exécution de la section d'investis	41 784,64
13 Subventions d'investissement (sauf 138)	37 500,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).
(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
CREDITS DE TRESORERIE (1)

A2.1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
519 Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.
(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).
(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					407 500,00									
1641 Emprunts en euros (total)					407 500,00									
18335/001/000	SA SOCIETE GENERALE	09/11/2010		09/10/2011	120 000,00	F		3.39	3.27807		S	X	N	A-1
A29110TQ	Société Anonyme CAISSE D'EPARGNE ET PREVOYANCE	28/12/2011		25/06/2012	85 000,00	F		4.57	4.67893		T	P	N	A-1
A29120W6	Société Anonyme CAISSE D'EPARGNE ET PREVOYANCE	20/12/2012		25/05/2013	102 500,00	F		3.51	3.62178		T	P	N	A-1
A29130JK	Société Anonyme CAISSE D'EPARGNE ET PREVOYANCE	05/08/2013		25/08/2014	100 000,00	F		2.97	2.97		A	X	O	A-1
Total général					407 500,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.
(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser
(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 01/01/2018											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2018	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (16)	
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		218 644,48					37 991,63	7 580,91	0,00	964,13
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		218 644,48					37 991,63	7 580,91	0,00	964,13
18335/001/000	N	0,00		37 894,73	2,75	F		3.27807	12 631,58	1 177,29	0,00	197,10
A29110TQ	N	0,00		59 023,30	9,17	F		4.67893	5 252,00	2 608,20	0,00	40,96
A29120W6	N	0,00		58 254,53	5,08	F		3.62178	10 288,06	1 910,30	0,00	168,36
A29130JK	N	0,00		63 471,92	5,58	F		2.97	9 819,99	1 885,12	0,00	557,71
Total général		0,00		218 644,48					37 991,63	7 580,91	0,00	964,13

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.
(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».
(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(13) Mentionner le ou les index utilisés sur l'année.
(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. S'agissant du niveau de taux, pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

A2.3

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/2018 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %
Barrière simple (B)														
Option d'échange (C)														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
Autres types de structures (F)														
TOTAL GENERAL		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.
(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.
(3) Capital restant dû : En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.
(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
(8) Montant, index ou formule.
(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.
(10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

A2.4

Structure / Indices sous-jacents		(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	4					
	% de l'encours	100,00%					
	Montant en euros	218 644,48					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/2018 après opérations de couverture éventuelles.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

IV

A2.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	**Emprunt couvert**			**Instrument de couverture**									
												Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date du début contrat	Date de fin du contrat	périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Total													

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.
(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.
(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap, floor, tunnel, swaption*).
(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

IV

A2.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Total									

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux
(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.
(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

A2.6

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au - / - / N	Annuité au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL					
Auprès des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dette provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.
(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.
(3) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668 .

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
AUTRES DETTES

A2.7

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

A3

CHOIX DU COMITÉ SYNDICAL			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) : 160,00€			22/11/2004
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	**Catégories de biens amortis**	**Durée (en années)**	
Linéaire	202 Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadast	10	22/11/2004
Linéaire	2031 Frais d'études	5	22/11/2004
Linéaire	205 Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	3	22/11/2004
Linéaire	2181 Installations générales, agencements et aménagements divers	10	22/11/2004
Linéaire	2182 Matériel de transport	5	22/11/2004
Linéaire	2183 Matériel de bureau et matériel informatique	3	22/11/2004
Linéaire	2184 Mobilier	10	22/11/2004
Linéaire	2188 Autres immobilisations corporelles	5	22/11/2004
Linéaire	2033 Frais d'insertion	5	12/12/2008

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES PROVISIONS

A4

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
TOTAL						

(1)Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée
(2)Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès....;provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement...)

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

A5

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision	Durée (année)	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions» qui font l'objet d'un étalement.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES

A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		69 899,63	I 69 899,63
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		37 991,63	37 991,63
1641	Emprunts en euros	37 991,63	37 991,63
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		31 908,00	31 908,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*31 908,00*	*31 908,00*
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	69 899,63	43 092,80	D001 0,00	112 992,43

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES

A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles		Vote (2)
	RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b	163 287,99	III	163 287,99
	Ressources propres externes de l'année (a)	0,00		0,00
	Ressources propres internes de l'année (b)(3)	163 287,99		163 287,99
2802	*Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadastre*	*130 787,01*		*130 787,01*
28031	*Amortissements des frais d'études*	*15 972,00*		*15 972,00*
28033	*Amortissement de frais d'insertion*	*6 601,35*		*6 601,35*
28051	*Concessions et droits similaires*	*340,00*		*340,00*
28183	*Matériel de bureau et matériel informatique*	*2 376,90*		*2 376,90*
28184	*Mobilier*	*571,00*		*571,00*
024	Produits de cessions	0,00		0,00
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*6 639,73*		*6 639,73*

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	163 287,99	37 500,00	41 784,64	89 053,00	331 625,63

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	112 992,43
Ressources propres disponibles	IV	331 625,63
Solde	V = IV - II (6)	+ 218 633,20

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.
(6) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM - SECTION DE FONCTIONNEMENT

A7.2.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

	DEPENSES (1)			RECETTES (1)	
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
				Recettes issues de la TEOM	
				Dotations et participations reçues	
				Autres recettes de fonctionnement éventuelles	
	Total des dépenses réelles	0,00		Total des recettes réelles	0,00
	Total des dépenses d'ordre	*0,00*		*Total des recettes d'ordre*	*0,00*
	TOTAL GENERAL	0,00		TOTAL GENERAL	0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L.2313-1 du CGCT ;
(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;
(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM - SECTION D'INVESTISSEMENT

Ax.2.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

	DEPENSES (1)			RECETTES (1)	
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimiléés			**Souscription d'emprunts et dettes assimilées**	
	Acquisitions d'immobilisations			**Dotations et subventions reçues**	
	Opérations d'équipement				
	Autres dépenses éventuelles			**Autres recettes éventuelles**	
	Opérations pour compte de tiers			Opérations pour compte de tiers	
	Total des dépenses réelles			**Total des recettes réelles**	
	Total des dépenses d'ordre			***Total des recettes d'ordre***	
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES			TOTAL GENERAL DES RECETTES	

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L.2313-1 du CGCT ;
(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;
(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A8

A8 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir=I - (II+III)

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir=I - (II+III)

84092 Code INSEE	SM du Bassin de Vie d'Avignon Budget SMBVA	BP 2018

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)	A9

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération :	Intitulé de l'opération :		Date de la délibération :	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)				
Dépenses nettes (a-c)				
RECETTES (b)				
Recettes nettes (b-d)				

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
(7) Indiquer le chapitre

IV - ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

IV

B1.1

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L.5211-36 et L.5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social																		
TOTAL GENERAL																		

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).
(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.
(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).
(5) Taux annuel, tous frais compris.
(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV - ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

IV

B1.2

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT		Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	45 572,54
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I=A+B+C-D	**45 572,54**
Recettes réelles de fonctionnement de l'exercice	II	**628 342,28**

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I/II	**7,25%**

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.
(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.
(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
8016 - ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

B1.3

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.
(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

B1.4

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP (TTC)	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.
(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

IV - ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

IV

B1.5

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodi-cité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 01/01/N	Annuité versée au cours de l'exercice
TOTAL							

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :
- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible;
- la colonne «Dette en capital 01/01/N» correspond au montant résiduel de la garantie au 01/01/N;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

B1.6

Année d'origine	Nature de l'engagement		Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
TOTAL							

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET
(article L. 2311-7 du CGCT)

B1.7

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN
SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

B2.1

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN
SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

B2.2

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN
ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

B3

Libellé de la recette :							
Reste à employer au 01/01/N :							
Recettes				Dépenses			
Chapitre	Article	Libellé article	Montant	Chapitre	Article	Libellé article	Montant
Reste à employer au 31/12/N :							

TOTAL Reste à employer au 01/01/N :	0,00		
TOTAL Recettes		TOTAL Dépenses	
TOTAL Reste à employer au 31/12/N :			

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2018

IV
C1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)							

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.
(2) Catégories : A, B ou C.
(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.
(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :
ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année
Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).
(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2018

IV

C1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
PM : Police.
OTR : missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-a° : article 3, 1ème alinéa : accroissement temporaire d'activité.
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "A/autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER
(articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

C2

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à ..... .
Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.

La nature de l'engagement (1)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (2)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50% du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif);
(2) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

C3.1

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU+fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES PAR LA COMMUNE (1)

C3.2

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.
Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).
Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :
- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.
Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

C3.3

Catégorie	Intitulé / objet	Date de création	N° et date délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

C3.4

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)

IV - ANNEXES

DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

IV

D1

Libellés	Bases notifiées	Variation des bases / N-1 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
TOTAL						

Syndicat Mixte pour le SCoT du **Bassin de Vie d'Avignon**	**Budget Primitif 2018 - Arrêté Signatures**	Envoyé en préfecture le 13/04/2018 Reçu en préfecture le 13/04/2018 Affiché le [redacted] ID : 084-258403153-20180326-2018-BF

Nombre de membres en exercice : 48
Nombre de membres présents : 31
Nombre de suffrages exprimés : 30

VOTES : Pour : 30
Contre : /
Abstentions : /
Date de convocation : 20 Mars 2018

Présenté par Monsieur Christian RANDOULET, Président, et délibéré par l'assemblée délibérante réunie en session de Comité Syndical,
A Le Pontet, le 26 Mars 2018

Les membres de l'assemblée délibérante,

Cécile HELLE - Avignon	André CASTELLI - Avignon	Christian ROCCI - Avignon	Renée JULIEN - Caumont-sur-Durance	Excusé Guy MOUREAU - Entraigues sur la Sorgue
Daniel BELLEGARDE - Jonquerettes	Présent Joris HEBRARD - Le Pontet	Jean-Louis COSTA - Le Pontet	Christian RANDOULET - Les Angles	Joël GRANIER - Morières-lès-Avignon
Michel BOLEA - Morières-lès-Avignon	André ROCHE - Pujaut	P Sandevoir Patrick SANDEVOIR - Rochefort du Gard	Patrick MANETTI - Roquemaure	Serge MALEN - St-Saturnin-lès-Avignon
Jacques DEMANSE - Sauveterre	Excusé Georges BEL - Saze	Joël GUIN- Vedène	Michel DOUCENDE - Vedène	Michel PONCE - Velleron
Xavier BELLEVILLE - Villeneuve lez Avignon	Michel ULLMANN - Villeneuve lez Avignon	Didier CHARLUT - Caderousse	Claude AVRIL - Châteauneuf du Pape	Jean-Pierre FENOUIL - Courthézon
Nicolas PAGET - Courthézon	Louis BISCARRAT - Jonquières	Jacques BOMPARD - Orange	Jean-Pierre PASERO - Orange	Xavier MARQUOT - Orange
Catherine GASPA - Orange	Excusé Christian GROS - Monteux	Michel TERRISSE - Althen des Paluds	Françoise LAFAURE - Pernes les Fontaines	Michel MUS - Monteux

Envoyé en préfecture le 13/04/2018
Reçu en préfecture le 13/04/2018
Affiché le [redacted]
ID : 084-258403153-20180326-2018-BF

Stéphane GARCIA - Sorgues	Michel PERRAND - Bédarrides	Sylvie DAMAS - Bédarrides	Jacques GRAU - Sorgues	Evelyne ESPENON - Monteux
Christine WINKELMANN - Camaret-sur-Aigues	Fabrice LEAUNE - Lagarde-Paréol	Louis DRIEY - Piolenc	Pascal CROZET - Sainte Cécile Les Vignes	Marc GABRIEL - Sérignan du Comtat
Jean-Pierre DELFORGE - Travaillan	Joseph SAURA - Uchaux	Florence GOURLOT - Violès		

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en Préfecture de Vaucluse
Le : et de la publication le :
A le

Le Président, Christian RANDOULET

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE VIE D'AVIGNON